



Société de tir *Le Pleureur*

---

**REGLEMENT**

**ROIS DU TIR**

**MAITRISES INTERNES**

**CHALLENGES**



# Société de tir *Le Pleureur*

---

## GENERALITES

### **But :**

Le présent règlement est édicté pour développer l'esprit de compétition au sein de la Société, dans un climat sportif et de bonne camaraderie.

### **Compétences :**

Le comité est chargé, d'entente avec les généreux donateurs, de l'attribution des challenges et des prix mis en compétition.

Il édicte le règlement, le distribue aux membres qui en font la demande, le tient à jour et veille à son application.

Chaque début d'année, il peut le revoir. Les demandes qui émanent de membres doivent lui être adressées, par écrit et dûment motivées, avant le 31 janvier de l'année civile en cours.

Un nouveau challenge ne peut être mis en jeu durant la saison en cours que si aucun des tirs qui ne le compose n'a eu lieu. Dans le cas contraire, la première mise en compétition aura lieu l'année suivante.

Un membre du comité tient à jour la liste des bénéficiaires de challenges.

### **Participation aux challenges et attributions :**

Seuls les membres actifs (A) de la Société entrent en considération pour l'attribution des challenges et des titres mis en jeu.

Sauf exception, la proclamation officielle des résultats et la remise des challenges ont lieu lors du souper annuel.

Les challenges sont gravés par la Société aux frais du tireur.

Lors de la remise définitive d'un challenge, le tireur en devient propriétaire. La Société le lui remet gravé à son nom et prend en charge les frais qui en découlent.



# Société de tir *Le Pleureur*

---

## ROIS DU TIR

### **1. Généralités :**

Pour chaque discipline, un titre annuel de Roi du tir récompense le meilleur tireur. Un prix lui est remis, ainsi qu'aux tireurs placés à la 2ème et à la 3ème place. En fonction des possibilités financières de la Société, un prix d'encouragement est offert aux suivants selon leur rang.

Les classements des titres de Rois du tir sont établis de la manière suivante :

#### **1.1 Pour le 300 m :**

Un seul classement est établi, le type d'arme utilisé par les participants n'étant pas pris en considération. Le programme est le suivant :

- Ouverture
- Championnat suisse de sections
- Finges
- Triangulaire
- Vancouver
- Association
- Fédération (Section, Art, Fédération et Vitesse si celle-ci à 10 points pour toutes les armes)
- Clôture (sauf la passe à genoux)

En cas d'égalité, appui par le résultat du tir de la Fédération, puis par celui du tir de l'Association et enfin, si nécessaire, par l'âge selon les prescriptions FST.

#### **1.2 Pour le 50 m :**

Un seul classement est établi, le type d'arme utilisé par les participants n'étant pas pris en considération. Le programme est le suivant :

- Ouverture
- Championnat suisse de groupes 1er tour
- Vancouver (si organisé par la Société)
- Association
- Fédération (passes Section, Art, Militaire et Vitesse)
- Clôture

En cas d'égalité, appui par le résultat du tir de la Fédération, puis par celui du tir de l'Association et enfin, si nécessaire, par l'âge selon les prescriptions FST.



# Société de tir *Le Pleureur*

---



# Société de tir *Le Pleureur*

---

## **1.3 Pour le 25 m :**

Un seul classement est établi, le type d'arme utilisé par les participants n'étant pas pris en considération.

Seuls des tirs organisés avec l'**esprit ISSF** sont pris en compte. Le championnat de groupes, les tirs obligatoires et en campagne sont notamment exclus.

Le responsable 25 m définit, d'année en année, les tirs pris en compte et les fait approuver par le comité **avant** le début de la saison. Il sera également décidé des tirs déterminants pour les cas d'égalité.

Il informe les tireurs du programme par la voie qu'il juge utile.

## **1.4 Pour le petit calibre :**

Le programme est le suivant :

- Obligatoire
- Campagne
- Populaire A & B
- Etendard
- Fédéral de section
- Clôture

En cas d'égalité, appui par le résultat du tir en campagne, puis par celui du tir obligatoire et enfin, si nécessaire, par l'âge.

## **1.5 Pour l'air comprimé :**

Si des tirs sont organisés, par le comité ou la Société, à la carabine ou au pistolet à air comprimé, le comité peut décider de l'attribution d'un titre Roi du tir à ces disciplines.

Cette décision doit être prise sur la base du programme fourni par un responsable de l'organisation de ces tirs **avant** leur début.

## **2. Roi du tir Vétérans :**

Sur la base des dispositions de la FST qui régissent les catégories de classes d'âge, un classement "Vétérans", qui regroupe les tireurs "Vétérans" et "Vétérans-séniors" est établi annuellement, en complément du classement normal de chaque discipline.

Si un **minimum de 3 participants** n'est pas atteint, le classement n'est pas établi.

Un prix est remis à chaque participant.

## **3. Roi du tir 3 disciplines :**



# Société de tir *Le Pleureur*

---

Tous les tireurs qui apparaissent à **chacun** des Rois du tir des disciplines 300 m, 50 m et petit calibre prennent part au classement du Roi du tir 3 disciplines.

Si un **minimum de 3 participants** n'est pas atteint, le classement n'est pas établi.

Un prix est remis à chaque participant.

#### **4. Roi du tir Jeunes Tireurs :**

Un classement Jeunes Tireurs est établi annuellement, en complément du classement normal de chaque discipline.

Seuls peuvent y prendre part les jeunes qui ont suivi dans l'année un cours organisé.

D'entente avec le comité, les moniteurs ont le libre choix du programme et des prix à distribuer pour le 300 m, le pistolet et le petit calibre. Ils s'efforcent toutefois de respecter les programmes prévus pour tous les membres.

#### **5. Dispositions spéciales :**

Le tireur empêché de participer à un tir à la date prévue sur le plan de tir devra faire une demande motivée au comité pour **avancer** son tir. Celui-ci sera accompli lors d'un entraînement, accompagné d'un responsable.

Le comité peut déroger à cette règle pour les tireurs malades, accidentés, en service militaire ou empêchés de participer au tir le jour prévu pour une raison de force majeure et autoriser un **report ultérieur** du ou des tirs manquants.



# Société de tir *Le Pleureur*

---

**MAITRISES**

**&**

**CHALLENGES**

**300 M**



# Société de tir *Le Pleureur*

---

## MAITRISE DE SECTION "A"

### Armes :

Arme libre  
Fusil standard  
Mousqueton et fusil 11

### Champ des points :

Cible officielle A 10

### Nombre de coups :

60 en 6 passes de 10 coups, coup par coup

### Prix du programme :

Défini chaque année par le comité, munition non comprise

### Programme :

- 1) pour arme libre :  
20 coups couché, suivis de 20 coups à genou et de 20 coups debout
- 2) pour JJ, J, V et SV avec arme libre :  
30 coups couché et 30 coups à genou **ou**  
20 coups couché suivis de 20 coups à genou et de 20 coups debout
- 3) pour mousqueton et fusil standard :  
30 coups couché et 30 coups à genou

### Classement :

Le total des 60 coups détermine le rang  
En cas d'égalité, décision par l'âge le plus élevé

### Distinction :

Spéciale de maîtrise :	OR	:	4 points
	ARGENT	:	3 points
	BRONZE	:	2 points





# Société de tir *Le Pleureur*

## Dispositions spéciales :

Le même tireur ne peut tirer qu'une seule maîtrise à 300 m.

Une passe de 10 coups ne peut être interrompue.

Toute la maîtrise doit être tirée avec le même genre d'arme.

Les médailles ne peuvent être touchées qu'une seule fois et par ordre : bronze, argent et or, selon le barème ci-dessous :

## **Maîtrise arme libre 3 positions :**

<b>Point médaille</b>	<b>Actif</b>	<b>J et V</b>	<b>JJ et SV</b>
<b>1</b>	465	453	447
<b>2</b>	485	473	467
<b>3</b>	505	493	487
<b>4</b>	525	513	507

## **Maîtrise arme libre 2 positions :**

<b>Point médaille</b>	<b>Actif</b>	<b>J et V</b>	<b>JJ et SV</b>
<b>1</b>	-	473	467
<b>2</b>	-	493	487
<b>3</b>	-	513	507
<b>4</b>	-	533	527

## **Fusil standard 2 positions :**

<b>Point médaille</b>	<b>Actif</b>	<b>J et V</b>	<b>JJ et SV</b>
<b>1</b>	485	473	467
<b>2</b>	505	493	487
<b>3</b>	525	513	507
<b>4</b>	545	533	527

## **Mousqueton et fusil 11, 2 positions :**

<b>Point médaille</b>	<b>Actif</b>	<b>J et V</b>	<b>JJ et SV</b>
<b>1</b>	465	453	447
<b>2</b>	485	473	467
<b>3</b>	505	493	487



# Société de tir *Le Pleureur*

---

4	525	513	507
---	-----	-----	-----

Les points peuvent être cumulés, mais lors de l'attribution d'une distinction, le solde est annulé.

Les médailles de maîtrise sont gravées au nom du tireur, aux frais de la Société.



# Société de tir *Le Pleureur*

---

## MAITRISE DE SECTION "B"

### Armes :

Fusil d'assaut 57 seulement

### Champ des points :

Cible officielle A-5

### Nombre de coups :

60 en 6 passes de 10 coups.

### Prix du programme :

Défini chaque année par le comité, munition non comprise

### Programme :

20 coups, couché sur bipied médian, coup par coup

20 coups, feu de série, couché sur bipied médian soit :  
4 séries de 5 coups, en 30 secondes chacune à partir du 1er coup

20 coups, à genou, coup par coup, avec magasin engagé

### Classement :

Le total des 60 coups détermine le rang

En cas d'égalité, décision par l'âge le plus élevé

### Distinction :

Spéciale de maîtrise :	OR	: 4 points
	ARGENT	: 3 points
	BRONZE	: 2 points



# Société de tir *Le Pleureur*

---

## **Dispositions spéciales :**

Le même tireur ne peut tirer qu'une seule maîtrise à 300 m

Une passe de 10 coups ne peut être interrompue

Toute la maîtrise doit être tirée avec le même genre d'arme

Les médailles ne peuvent être touchées qu'une seule fois et par ordre : bronze, argent et or, selon le barème ci-dessous :

## **Maîtrise fusil d'assaut 57:**

<b>Point médaille</b>	<b>Actif</b>	<b>J et V</b>	<b>JJ et SV</b>
<b>1</b>	232	226	223
<b>2</b>	244	238	235
<b>3</b>	254	248	245
<b>4</b>	264	258	255

Les points peuvent être cumulés, mais lors de l'attribution d'une distinction, le solde est annulé.

Les médailles de maîtrise sont gravées au nom du tireur, aux frais de la Société.



# Société de tir *Le Pleureur*

---

## MAITRISE DE SECTION "C"

### Armes :

Fusil d'assaut 90 seulement

### Champ des points :

Cible officielle A-10

### Nombre de coups :

60 en 6 passes de 10 coups.

### Prix du programme :

Défini chaque année par le comité, munition non comprise

### Programme :

20 coups, couché sur bipied avant, coup par coup

20 coups, feu de série, couché sur bipied avant

4 séries de 5 coups, en 60 secondes chacune à partir du 1er coup

20 coups, à genou, coup par coup, avec magasin engagé

### Classement :

Le total des 60 coups détermine le rang

En cas d'égalité, décision par l'âge le plus élevé

### Distinction :

Spéciale de maîtrise :	OR	: 4 points
	ARGENT	: 3 points
	BRONZE	: 2 points



# Société de tir *Le Pleureur*

---

## Dispositions spéciales :

Le même tireur ne peut tirer qu'une seule maîtrise à 300 m

Une passe de 10 coups ne peut être interrompue

Toute la maîtrise doit être tirée avec le même genre d'arme

Les médailles ne peuvent être touchées qu'une seule fois et par ordre : bronze, argent et or, selon le barème ci-dessous :

## **Maîtrise fusil d'assaut 90 :**

<b>Point médaille</b>	<b>Actif</b>	<b>J et V</b>	<b>JJ et SV</b>
<b>1</b>	455	443	437
<b>2</b>	475	463	457
<b>3</b>	495	483	477
<b>4</b>	515	503	497

Les points peuvent être cumulés, mais lors de l'attribution d'une distinction, le solde est annulé.

Les médailles de maîtrise sont gravées au nom du tireur, aux frais de la Société.



# Société de tir *Le Pleureur*

---

## CHALLENGE LES COPAINS

**Offert par** : Daniel Bessard - 1947 Versegères  
Pierre-Yves Besse, 1966, 1947 Versegères

**Mis en jeu en** : 1996

**Règlement** :

Au meilleur résultat des tirs suivants :

- Ouverture
- Vancouver
- Association
- Clôture

En cas d'égalité, les tirs départagent dans l'ordre ci-dessus.

**Attribution définitive** :

Ce challenge sera attribué définitivement au tireur qui l'aura gagné quatre fois.



# Société de tir *Le Pleureur*

---

## CHALLENGE OFC

**Offert par** : Maurice Besse, 1948 Sarreyer

**Mis en jeu en** : 1994

**Règlement** :

Au meilleur résultat des tirs suivants :

- Ouverture
- Finges
- Clôture

En cas d'égalité, les tirs départagent dans l'ordre ci-dessus.

**Attribution définitive :**

Ce challenge sera attribué définitivement au tireur qui l'aura gagné trois fois.





# Société de tir *Le Pleureur*

---

## CHALLENGE DU PRESIDENT

**Offert par** : Hilaire Besse, Président, 1948 Sarreyer

**Mis en jeu en** : 1994

**Règlement** :

Au meilleur résultat des tirs suivants :

- Association
- Vancouver
- Triangulaire
- Fédération  
section  
amitié  
fédération  
vitesse si à 10 points pour toutes les armes
- Clôture  
complet

En cas d'égalité, les tirs ci-dessus départagent dans l'ordre suivant : Clôture, Fédération, Triangulaire, Association et Vancouver.

**Attribution définitive** :

Ce challenge sera attribué définitivement au tireur qui l'aura gagné trois fois.



# Société de tir *Le Pleureur*

---

**MAITRISES**

**&**

**CHALLENGES**

**50 M**



# Société de tir *Le Pleureur*

---

## **MAITRISE DE SECTION "A"**

### **Armes :**

Pistolet libre (PL)

### **Champ des points :**

Cible de précision PP-10, 50 cm divisés en 10 cercles

### **Nombre de coups :**

60 en 6 passes de 10 coups, coup par coup  
Interruption possible après chaque passe de 10 coups

### **Prix du programme :**

Défini chaque année par le comité, munition non comprise

### **Programme :**

6 passes de 10 coups, coup par coup

### **Classement :**

Le total des 60 coups détermine le rang  
En cas d'égalité, décision par l'âge le plus élevé

### **Contrôle :**

Une seule feuille sera remise au tireur. Elle sera rendue datée et signée par le tireur et le contrôleur au chef de tir.

### **Distinction :**

Spéciale de maîtrise :	OR	:	4 points
	ARGENT	:	3 points
	BRONZE	:	2 points



# Société de tir *Le Pleureur*

---

## **Dispositions spéciales :**

Le même tireur ne peut tirer qu'une maîtrise à l'arme de poing à 50 m.

La maîtrise sera tirée complète, lors des dates fixées dans le programme ou lors des deux entraînements officiels précédants, ce d'entente avec le responsable de tir.

Il n'y a pas de rachat.

Les médailles ne peuvent être touchées qu'une seule fois, par ordre et par discipline : bronze, argent et or, selon le barème ci-dessous :

## **Maîtrise pistolet libre :**

<b>Point médaille</b>	<b>Actif</b>	<b>J et V</b>	<b>JJ et SV</b>
<b>1</b>	480	468	462
<b>2</b>	490	478	472
<b>3</b>	500	488	482
<b>4</b>	510	498	492

Les points peuvent être cumulés dans le cadre de cette maîtrise, mais lors de l'attribution d'une distinction, le solde est annulé.

Les médailles de maîtrise seront gravées au nom du tireur, aux frais de la Société.



# Société de tir *Le Pleureur*

---

## MAITRISE DE SECTION "B"

### Armes :

- Cat. B : Pistolet sport (PSPC)
- Cat. C : Pistolet d'ordonnance (PO)

### Champ des points :

- 1<sup>ère</sup> partie : Cible pistolet combinée P-10, 1m divisée en 10 cercles
- 2<sup>ème</sup> partie : Cible pistolet vitesse d'ordonnance avec zones d'évaluation de 6 à 10 points

### Nombre de coups :

60

### Prix du programme :

Défini chaque année par le comité, munition non comprise

### Programme :

Avant chaque partie du programme, 5 coups d'essai au plus peuvent être tirés coup par coup en cible Exercice.

#### **1ère partie :**

Tir de précision, soit 30 coups en 6 séries de 5 coups en 6 minutes chacune, à partir du commandement "START" sur cible P-10

#### **2ème partie :**

Tir de vitesse, soit 30 coups en 6 séries de 5 coups en 30 secondes chacune à partir du commandement "START" sur cible pistolet vitesse d'ordonnance. Les temps intermédiaires peuvent être donnés.

Une partie commencée ne peut être interrompue.

Le tireur ne doit pas lever le bras avec lequel il tire à plus de 45 degrés avant le commandement "START"

### Classement :



# Société de tir *Le Pleureur*

---

Le total des 60 coups détermine le rang.  
En cas d'égalité, décision par l'âge le plus élevé.



# Société de tir *Le Pleureur*

## Contrôle :

Une seule feuille sera remise au tireur. Elle sera rendue datée et signée par le tireur et par le contrôleur au chef de tir.

## Distinction :

Spéciale de maîtrise :           OR           : 4 points  
  ARGENT   : 3 points  
  BRONZE   : 2 points

## Dispositions spéciales :

Le même tireur ne peut tirer qu'une maîtrise à l'arme de poing à 50 m.

Toute la maîtrise doit être tirée avec la même arme.

La maîtrise sera tirée complète, lors des dates fixées dans le programme ou lors des deux entraînements officiels précédants, ce d'entente avec le responsable de tir.

Il n'y a pas de rachat.

Les médailles ne peuvent être touchées qu'une seule fois, par ordre et par discipline : bronze, argent et or, selon le barème ci-dessous :

### **Maîtrise pistolet 50 m pour la catégorie B (PSPC) :**

<b>Point médaille</b>	<b>Actif</b>	<b>J et V</b>	<b>JJ et SV</b>
<b>1</b>	490	478	472
<b>2</b>	520	508	502
<b>3</b>	540	528	522
<b>4</b>	560	548	542

### **Maîtrise pistolet 50 m pour la catégorie C (PO) :**

<b>Point médaille</b>	<b>Actif</b>	<b>J et V</b>	<b>JJ et SV</b>
<b>1</b>	470	458	452
<b>2</b>	500	488	492
<b>3</b>	520	508	502
<b>4</b>	540	528	522

Les points peuvent être cumulés dans le cadre de cette maîtrise, mais lors de l'attribution d'une distinction, le solde est annulé.



# Société de tir *Le Pleureur*

---

Les médailles de maîtrise sont gravées au nom du tireur, aux frais de la Société.





# Société de tir *Le Pleureur*

---

## **CHALLENGE DU PRESIDENT 50 m**

**Offert par** : Hilaire Besse, Président, 1948 Sarreyer

**Mis en jeu en** : 2000

**Règlement** :

Au meilleur résultat des tirs suivants :

- Association
- Championnat suisse de groupes 1<sup>er</sup> tour
- Clôture complet

En cas d'égalité, les tirs ci-dessus départagent dans l'ordre suivant : Clôture, Association, CSG

**Attribution définitive** :

Ce challenge sera attribué définitivement au tireur qui l'aura gagné trois fois.



# Société de tir *Le Pleureur*

---

**MAITRISES**

**&**

**CHALLENGES**

**25 M**



# Société de tir *Le Pleureur*

---

## MAITRISE DE SECTION "C"

### Armes :

Cat. D : Pistolet sport petit calibre (PSPG) et pistolet sport gros calibre (PSPC)

Cat. E : Pistolet d'ordonnance 49 et Parabellum

Cat. F : Pistolet d'ordonnance 75

### Champ des points :

1<sup>ère</sup> partie : Cible de précision PP-10, 50 cm divisé en 10 cercles

2<sup>ème</sup> partie : Cible 25 m pistolet vitesse ISSF avec zones d'évaluation de 5 à 10 points

### Nombre de coups :

60

### Prix du programme :

Défini chaque année par le comité, munition non comprise

### Programme :

#### **1ère partie :**

Une série d'essai de 5 coups en cible Exercice est autorisée.

30 coups en 6 séries de 5 coups en 6 minutes chacune à partir du commandement "START"

#### **2ème partie :**

Une série d'essai de 5 coups en cible Exercice est autorisée.

30 coups en 6 séries de 5 coups vitesse comme suit :

- le tir est commandé
- il est interdit de charger plus de 5 coups par série
- la cible est visible de face avant le tir
- à la question du chef de tir "Etes-vous prêt ?", la cible disparaît et réapparaît après 7 secondes, 5 fois pour 3 secondes avec des intervalles de 7 secondes
- les temps ne sont pas indiqués
- avec marquage électronique, le feu rouge interdit le tir, le feu vert autorise le tir
- avant l'apparition de la cible, le bras doit avoir une inclinaison d'au moins 45° avec l'horizontale

### Classement :



# Société de tir *Le Pleureur*

Le total des 60 coups détermine le rang  
En cas d'égalité, décision par l'âge le plus élevé

## Contrôle :

Une seule feuille sera remise au tireur. Elle sera rendue datée et signée par le tireur et le contrôleur au chef de tir.

## Distinction :

Spéciale de maîtrise :           OR           : 4 points  
  ARGENT   : 3 points  
  BRONZE   : 2 points

## Dispositions spéciales :

Toute la maîtrise doit être tirée avec la même arme.

Précision : l'observation des impacts au télescope est admise.

Il est interdit de tirer plus d'un coup par apparition de 3 secondes de la cible, respectivement lorsque le feu vert est allumé. L'évaluation des coups se fait après chaque série selon les règles de la FST.

Il n'y a pas de rachat.

Les médailles ne peuvent être touchées qu'une seule fois et par ordre : bronze, argent et or, selon le barème ci-dessous :

### **Maîtrise pistolet 25 m pour la catégorie D (PSPC/PSGC) :**

Point médaille	Actif	J et V	JJ et SV
1	505	483	477
2	515	503	497
3	535	523	517
4	555	543	537

### **Maîtrise pistolet 25 m pour la catégorie E (PO49/Parabellum) :**

Point médaille	Actif	J et V	JJ et SV
1	470	458	452
2	500	488	492
3	520	508	502



# Société de tir *Le Pleureur*

---

4	540	528	522
---	-----	-----	-----

## Maîtrise pistolet 25 m pour la catégorie F (PO75) :

Point médaille	Actif	J et V	JJ et SV
1	460	448	442
2	480	468	462
3	500	488	482
4	520	508	502

Les points peuvent être cumulés dans le cadre de cette maîtrise, mais lors de l'attribution d'une distinction, le solde est annulé.

Les médailles de maîtrise sont gravées au nom du tireur, aux frais de la Société.



# Société de tir *Le Pleureur*

---

**MAITRISES**

**&**

**CHALLENGES**

**PETIT CALIBRE**



# Société de tir *Le Pleureur*

---

## **MAITRISE DE SECTION PC**

### **Champ des points :**

Cible officielle SSTS A 10

### **Nombre de coups :**

60 en 6 passes de 10 coups.

### **Prix du programme :**

Défini chaque année par le comité, munition non comprise

### **Programme :**

Maîtrise couchée :	60 coups
Maîtrise 2 positions :	30 coups couchés 30 coups à genoux

### **Classement :**

Le total des 60 coups détermine le rang

En cas d'égalité, décision par l'âge le plus élevé

### **Contrôle :**

Une seule feuille sera remise au tireur. Elle sera rendue datée et signée par le tireur et le contrôleur au chef de tir.

L'évaluation des coups se fait après chaque série, selon les règles de tir de la SSTS.

### **Distinction :**

Spéciale de maîtrise :	OR	: 4 points
	ARGENT	: 3 points
	BRONZE	: 2 points



# Société de tir *Le Pleureur*

---

## Dispositions spéciales :

Les passes ne peuvent être interrompues et la maîtrise doit être tirée avec la même arme.

Les médailles ne peuvent être touchées qu'une seule fois et par ordre : bronze, argent et or, selon le barème ci-dessous :

Maîtrise couchée :                    500 pts = 1 pt médaille  
    525 pts = 2 pts médaille  
    550 pts = 3 pts médaille  
    575 pts = 4 pts médaille

Maîtrise 2 positions :                480 pts = 1 pt médaille  
    505 pts = 2 pts médaille  
    530 pts = 3 pts médaille  
    555 pts = 4 pts médaille

Le même tireur peut participer aux 2 concours de maîtrise mais il ne peut tirer qu'un seul concours par saison.

Les points peuvent être cumulés, mais lors de l'attribution d'une distinction, le solde est annulé.

Les médailles de maîtrise sont gravées au nom du tireur, aux frais de la Société.





Société de tir *Le Pleureur*

---

## CHALLENGES

## DISTANCES MULTIPLES



# Société de tir *Le Pleureur*

---

## **CHALLENGE SUPERMARCHE BRUNET**

**Offert par** : Pascal Michaud, Supermarché Brunet, 1936 Verbier

**Mis en jeu en** : 2003

**Règlement** :

Au meilleur résultat des tirs suivants :

- Obligatoire et campagne 300 m
- Obligatoire et campagne 25 m (modifié le 10.03.2004)
- Obligatoire et campagne petit calibre

En cas d'égalité, les tirs départagent dans l'ordre ci-dessus puis par l'âge le plus élevé.

**Attribution définitive** :

Ce challenge sera attribué définitivement, après 5 ans, au tireur qui l'aura gagné le plus de fois. En cas d'égalité, au tireur qui le gagnera la fois suivante.

**Disposition spéciale** :

Chaque année, la bouteille sera bue par le gagnant et remplie par le sponsor.



# Société de tir *Le Pleureur*

---

## **DISPOSITIONS FINALES**

### **Recours :**

Les tireurs qui ont une réclamation lors d'un tir doivent déposer protêt, par écrit, auprès du comité, dans la semaine qui suit le tir ou la date limite de tir.

Les réclamations sont également admises durant la semaine qui suit la proclamation officielle des résultats.

### **Sanctions :**

Le comité doit exclure de la participation à un challenge, voire au classement de roi du tir, un tireur dont il est prouvé qu'il a triché lors d'un tir ou qui n'aurait pas respecté les règles édictées dans le présent règlement, par la FST, la SSTS ou l'ISSF.

D'autres sanctions demeurent réservées.

### **Entrée en vigueur :**

Le présent règlement entre en vigueur le 1er mars 2003 et abroge tous les règlements ou procès-verbaux établis antérieurement par la Société.

Bagnes, le 26 février 2003

SOCIETE DE TIR  
**Le Pleureur**

Le Président :

P.-Y. Besse

Le Secrétaire :

J.-Ph. Christinat



# Société de tir *Le Pleureur*

---

Approuvé par le comité en séance du 10.03.2004